

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016 à 18H30
COMPTE RENDU DE SEANCE

Le dix-huit mars deux mil seize à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse LAINE

Date de convocation : 14 mars 2016

Monsieur le Maire propose de reporter l'examen de la question suivante : exercice du droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle ZL 34 dans l'attente de l'avis du service des domaines

Délibération 2016-18 : Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 du budget principal transmis par Monsieur le Trésorier et visé par la Direction Général des Finances Publiques du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2015 du budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget principal dressé par le Comptable public.

Délibération 2016-19 : Approbation du compte administratif 2015 du budget principal

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget principal qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	479 253,60€
- Total des recettes de fonctionnement :	608 146,84€
SOIT un résultat de l'exercice 2015 en section de fonctionnement de	128 893,24€
- Total des Dépenses d'investissement :	222 843,78€
- Total des Recettes d'investissement :	326 553,83 €
SOIT un résultat de l'exercice 2015 en section d'investissement de	103 710,05 €

Après report de l'exercice antérieur (excédent d'investissement 2014 de 173 218,84 € et excédent de fonctionnement 2014 de 126 995,86 € capitalisé au compte 1068) le résultat de clôture fait apparaître :

- Un résultat de clôture en section de fonctionnement de	128 893,24€
- Un résultat de clôture en section d'investissement de	276 928,89 €
- Et un résultat cumulé des deux sections de	405 822,13 €

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 150 539,12 €. En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe NEDELLEC, 1er adjoint, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget principal.

Délibération 2016-20 : Affectation du résultat 2015 du budget Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget principal s'élève à 128 893,24€ pour l'année 2015 et propose d'affecter la totalité de cet excédent au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement réalisé en 2015 au compte 1068 de la section investissement du budget primitif principal 2016, soit 128 893.24€.

Délibération 2016-21 : Fixation de la durée d'amortissement de la subvention d'investissement du Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques pour l'éclairage de l'aire multisports

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention d'investissement de 8749,37€ a été versée au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) pour l'installation de l'éclairage public à l'aire multisports. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'amortir cette subvention d'investissement sur une durée maximum de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'amortir sur une durée de 20 ans la subvention d'investissement versée au SIECE pour l'installation de l'éclairage public de l'aire multisports.

Délibération 2016-22 : Fixation de la durée d'amortissement du matériel acquis en 2015 (Budget principal)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir sur le budget principal le matériel acquis en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Article	Désignation	N° inventaire	Montant	Durée
2051	Licence Segilog	327	2 440,80 €	1 an
2051	Antivirus	328	202,80 €	1 an
2135	Installation anti-pince doigt école	326	412,49 €	5 ans
2135	Enseignes salle du Bonnet rouge et école	325	984,00 €	7 ans
2152	Pose nouveau panneau affichage école	320	944,60 €	5 ans
2152	Auges en granit	338	1 852,80 €	7 ans
2158	Autolaveuses	334	4 133,90 €	5 ans
2158	Compresseur	335	615,90 €	5 ans
2158	Frigo cantine	339	2 133,58 €	5 ans
2183	Massicot mairie	342	175,55 €	3 ans
2188	Perceuse services techniques	331	508,80 €	3 ans
2188	Stores garderie	332	859,30 €	5 ans
2188	Matériel sport école	340	330,00 €	3 ans

Délibération 2016-23 : Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations du service d'eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'amortir les immobilisations 2015 du budget annexe eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les durées d'amortissement des immobilisations du service d'eau comme suit :

Article	Désignation	N° inventaire	Montant	Durée
2156	Réseau AEP Kermorvan	39	7 089,23 €	40 ans
2156	Stabilisateur Le Vern	40	1 449,92 €	20 ans
2156	Renforcement AEP 2012	26	162 540,02 €	40 ans

Délibération 2016-24 : Participation du Service Eau au budget principal

Monsieur Le Maire propose de fixer à 18 300 euros le montant de la participation dû pour l'année 2016 par le service d'eau au titre de la mise à disposition du personnel technique, de la gestion administrative et de la facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer à 18 300€ le montant de la participation dû par le service d'eau au titre de la mise à disposition du personnel technique, de la gestion administrative et de la facturation.

Délibération 2016-25 : Fixation des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases prévisionnelles établies par l'administration fiscale (état 1259) et propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour 2016, à savoir :

- Taxe habitation : 12.8%
- Taxe sur le bâti : 22.79%
- Taxe sur le non bâti : 44.82%

Délibération 2016-26 : Adoption du Budget primitif principal 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires du budget principal pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget principal 2016 présentant :

- des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 594 300€
- des dépenses et des recettes avec les reports et les restes à réaliser en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 1 978 664.12€.

Délibération 2016-27 : Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Lotissement rue de la résistance

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire soumet à approbation le compte de gestion 2015 du budget annexe Lotissement rue de la résistance, transmis par Monsieur le Trésorier et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2015 du budget annexe Lotissement rue de la résistance n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe Lotissement rue de la résistance dressé par le Comptable public.

Délibération 2016-28 : Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement de la résistance

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement rue de la résistance qui s'établit comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - Total des dépenses de fonctionnement : | 0.00 € |
| - Total des recettes de fonctionnement : | 0.00 € |
| - Total des Dépenses d'investissement : | 0.00 € |
| - Total des Recettes d'investissement : | 0.00€ |

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe NEDELLEC , 1^{ère} adjoint, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement rue de la résistance.

Délibération 2016-29 : Adoption du Budget Annexe lotissement rue de la résistance 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires du budget annexe Lotissement rue de la résistance pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité le budget annexe Lotissement rue de la résistance 2016 présentant :

- des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 5 400€
- des dépenses et des recettes avec les reports en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 5 400€.

Délibération 2016-30 : Approbation du compte de gestion 2015 Budget Annexe Eau

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget annexe eau transmis par Monsieur le Trésorier et visé par la Direction Général des Finances Publiques du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2015 du budget annexe eau n'appelle aucune observation ni réserve de sa part **APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget annexe eau dressé par le Comptable public.

Délibération 2016-31 : Approbation du compte Administratif 2015 du budget Annexe Eau

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget annexe Eau qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	108 980,84€
- Total des recettes de fonctionnement :	101 481,64€
SOIT un résultat de l'exercice 2015 en section d'exploitation de	- 7 499,20 €
- Total des Dépenses d'investissement :	37 236,19€
- Total des Recettes d'investissement :	30 632,03€
SOIT un résultat de l'exercice 2015 en section d'investissement de	- 6 604,16€

Après reports de l'exercice antérieur (excédent d'investissement de 6 107,93 €, excédent de fonctionnement reporté en d'exploitation pour un montant de 40 634,33 € et capitalisé au compte 1068 pour un montant de 2 298,22 €), le résultat de clôture fait apparaître :

- Un résultat de clôture en section d'exploitation de 33 135,13€
- Un résultat de clôture en section d'investissement de - 496,23 €
- **ET un résultat cumulé des deux sections : 32 638,90€**

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe NEDDELLEC, 1er adjoint, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget annexe eau.

Délibération 2016-32 : Affectation du résultat 2015 du budget Annexe Eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture 2015 de fonctionnement du service d'eau s'élève à 32 638,90€ et propose

- d'affecter la somme de 496,23 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2016
- de reporter la somme 32 638,90 € en section de fonctionnement du budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau 2015 au compte 1068 de la section investissement du budget primitif principal 2016 pour un montant de 496.23€ et de reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2016 le solde soit 32 638.90€.

Délibération 2016-33 : Adoption du Budget Primitif Annexe Eau 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires du budget annexe Eau pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe eau 2016 présentant :

- des dépenses et des recettes en section d'exploitation à l'équilibre pour un montant de 134 168.34€
 - des dépenses et des recettes avec les reports en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 193 106.23€
 -

Délibération 2016-34 : Avenant du contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de l'école publique Anjela Duval

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014-85, le conseil municipal a attribué la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'école publique Anjela DUVAL à la société Cap Architecture pour un montant 50 625€ ht, la rémunération provisoire de ce dernier étant établi sur un montant de travaux estimé à 750 000€.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération, établi sur le coût prévisionnel des travaux arrêté au stade de l'avant-projet définitif, à savoir 887 100€ ht. Ce coût prévisionnel tient compte des modifications de programme du maître d'ouvrage (création d'un parking, déplacement de la bibliothèque dans l'extension...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'école publique Anjela DUVAL d'un montant de 9 254.25€ et portant le montant du marché à 59 879.25€

Délibération 2016-35 : Assistance pour la mise à jour des dénominations de hameaux et la numérotation des adresses

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que seules les adresses situées dans le bourg et dans les lotissements sont actuellement numérotées. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour la dénomination des hameaux et de numéroter l'ensemble des adresses sur la commune afin d'en faciliter la localisation par les différents services (services de secours, services postaux, service d'eau...) Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par la Poste pour cette prestation d'un montant de 2335,42€ ht et comprenant un diagnostic, les propositions de numérotation, la communication et la mise à jour du guichet de la base adresse nationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de mise à jour de la dénomination des hameaux et de numérotation des adresses pour un montant de 2 335.42€ ht

Délibération 2016-36 : Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'élèves de l'école publique Anjela Duval

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention présentée par l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique Anjela Duval dans le cadre de l'organisation d'un séjour à Ouessant au mois de juin pour les élèves de CM. Le montant du séjour s'élève à 2631,78€. L'association demande à la commune de participer à hauteur du 1/3 de ce montant soit 878€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 878€ à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique Anjela Duval,

Délibération 2016-37 : Motion de soutien aux agriculteurs (Questions diverses)

Face à la crise majeure que vivent les agriculteurs depuis des mois, particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, la Commune de KERGLOFF souhaite rappeler sa profonde inquiétude pour le devenir de ce secteur économique clé pour la Bretagne et pour la France et témoigner de son soutien aux producteurs en grande difficulté économique et sociale.

Pour les élus locaux, la seule issue est une mobilisation urgente et collective de tous, dans le respect de l'intérêt général et sans débordements de violence.

Nous ne referons pas l'histoire de l'agriculture bretonne : les raisons et les responsabilités de cette crise sont connues et il nous faut aujourd'hui avancer ensemble.

Avec quelles perspectives ?

Celle de voir la fixation de prix permettant aux agriculteurs de vivre de leur travail.

Celle d'un réexamen des charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles françaises, bien plus lourdement que sur nos voisins européens.

Celle d'un arrêt de la surenchère réglementaire vécue par les producteurs comme intenable, voire harcelante.

Celle d'une réflexion urgente sur la question de la traçabilité de la production, cette mention d'origine sur les produits frais ou transformés qui permettrait aux consommateurs de soutenir leur Région.

Celle de ne pas voir s'écrouler toute une filière entraînant derrière elle des milliers d'emplois induits.

Celle de permettre, tout simplement, une vie décente dans les territoires ruraux.

Au pied du mur en ce début 2016, les propositions en réponse à toutes ces questions doivent être structurées et garantir l'avenir de nos territoires ruraux, mais dans l'immédiat, la détresse des exploitations les plus touchées doit faire l'objet d'aides conjoncturelles. Il nous faut éviter de nouveaux drames humains. Les élus locaux, témoins de cette détresse humaine, tirent ici la sonnette d'alarme.

Pour que l'agriculture puisse enfin sortir de cette crise, pour continuer de faire vivre le moteur agricole et agroalimentaire de nos territoires bretons, la Commune de KERGLOFF en appelle à l'esprit de responsabilité de tous : Union Européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Il nous faut aujourd'hui ranger les individualismes et remettre ce dossier au cœur du débat régional, national et européen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** par 10 voix pour et 2 abstentions, la motion de soutien en faveur des agriculteurs.

Délibération 2016-38 : suppression des aides à la voirie communale versées par le Conseil Départemental (Questions diverses)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a décidé fin janvier 2016 la suppression totale des aides à l'entretien de la voirie versée annuellement aux communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire présente la pétition de l'Association des Maires Ruraux du Finistère demandant au Département de revoir sa position afin de :

- limiter la suppression totale de ces aides aux seules communes de plus de 3500 habitants
- diminuer progressivement les aides pour les communes de moins de 3500 habitants en plafonnant cette baisse à 6% par an pendant 3 ans maintenir

- tenant compte du linéaire de route communale par habitant pour le calcul des aides aux communes de moins de 3500 habitants

-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOUTIENT** l'association des Maires Ruraux du Finistère dans sa démarche et **DEMANDE** au Département de revoir sa position concernant la suppression des aides à la voirie communale afin de :

- limiter la suppression totale de ces aides aux seules communes de plus de 3500 habitants
- diminuer progressivement les aides pour les communes de moins de 3500 habitants en plafonnant cette baisse à 6% par an pendant 3 ans maintenir
- tenant compte du linéaire de route communale par habitant pour le calcul des aides aux communes de moins de 3500 habitants

Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal. Il informe le conseil municipal du renouvellement annuel des adhésions aux associations dont la commune est membre :

- renouvellement de l'adhésion au Bruded (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) pour l'année 2016 pour un montant de 241,50€ (0,25€ par habitant calculé à partir de la population totale insee 2016 soit 966 habitants
- renouvellement de l'adhésion à la fondation du Patrimoine pour un montant de 50€
- renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires du Finistère pour un montant de 301,98€
- renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux du Finistère pour un montant de 100€